

Cravanche le 10/06/2017

## **Compte rendu de réunion avec M. Reymond de Grand Belfort (anciennement CAB)**

Présents : Messieurs Reymond, F. Frémiot, J.P. Buisson, P. Rung

Grand Belfort ne reprendra pas nos réseaux eaux de pluie et eaux usées. Nos réseaux sont qualifiés par le service du Grand Belfort <<en fin de vie>>. Il ne peut y avoir cession que sur des réseaux en bon état et cela est loin d'être le cas ici.

M. Reymond fait remarquer que sur ce type de site, habituellement des charges de fonctionnement sont prévues dès l'origine.

Grand Belfort n'a pas de solution de financement à nous proposer et nous suggère de voir avec des agences de l'environnement et de l'eau (RMC – Rhône Méditerranée Corse) avec une approche environnementale (fuites d'eaux usées).

Un chemisage des conduits est parfois réalisé, mais n'est pas possible pour des diamètres de 150 mm, et difficile pour des diamètres de 300 mm.

Il est recommandé de ne pas toucher aux conduits potentiellement à base d'amiante et de s'orienter vers la pose de conduits neufs en parallèle des réseaux existants, à une certaine distance de ceux-ci, en réutilisant les regards existants pour les connexions entre les conduits neufs et les anciens conduits en service. La législation autorise de laisser les éléments en fibrociment en place.

La pratique habituelle est de procéder par tranche en fonction des urgences et des finances. Le coût moyen est de 500€ le mètre suivant la profondeur d'installation (nos réseaux s'étendent sur environ 1400 m).

Le groupe de travail et le service du Grand Belfort, au vu du rapport de Sorelife et des dysfonctionnements signalés, pense que la première tranche pourrait concerner EU15 16 17 19 20 21 et EP 16 17 18 19 20 24 25 26 27 28.

Mr Reymond nous signale également que par expérience, dès qu'il y a ravinement (canalisation cassées, source, fuites de toute nature), la dégradation des canalisations est rapide et non linéaire.

Grand Belfort est prêt à nous aider pour la maîtrise d'œuvre et pour effectuer des estimations mais pas avant novembre 2017 pour une première tranche.

Autre sujet abordé : vérification des bouches à incendie

Une vérification annuelle est obligatoire, en présence du SDIS ; Grand Belfort ne s'occupe pas des réseaux privés et nous invite à contacter Veolia ou la Lyonnaise des eaux.